



## Commission économique pour l'Europe

### Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Soixante-dix-huitième session  
Genève, 8-10 novembre 2017

## Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-dix-huitième session

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–10	3
A. Participation .....	2–6	3
B. Adoption de l'ordre du jour .....	7	3
C. Questions d'organisation .....	8–10	3
II. Présentation du projet de Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables .....	11–12	4
III. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2016-2017 depuis la soixante-dix-septième session .....	13–43	4
A. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son cadre mondial d'indicateurs, le Nouveau Programme pour les villes et d'autres accords mondiaux dans la région de la CEE – incidences sur les travaux du Comité .....	13–16	4
B. Logements et marchés immobiliers durables .....	17–29	5
1. Mise en œuvre de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable et de la Stratégie sur le logement et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 .....	17–21	5
2. Principaux résultats et recommandations de politique générale découlant de l'étude sur le logement des migrants .....	22–23	6
3. Efficacité énergétique des bâtiments .....	24–27	6
4. Activités du Groupe de travail consultatif sur le marché de l'immobilier .....	28–29	7
C. Développement urbain durable et villes intelligentes et durables .....	30–33	7
1. Villes intelligentes et durables .....	30–31	7



2.	Renforcement des capacités en matière de planification urbaine dans les pays en transition sur le plan économique .....	32–33	7
D.	Administration des biens fonciers et aménagement du territoire .....	34–36	7
E.	Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire .....	37–43	8
IV.	Coopération interdivisions et interinstitutions.....	44–49	8
V.	Programme de travail et publications pour 2018-2019 .....	50–53	9
VI.	Cadre stratégique 2020-2021.....	54–55	9
VII.	Débat ministériel .....	56–72	10
A.	Ouverture de la réunion .....	56–58	10
B.	Examen des progrès accomplis et des difficultés escomptées dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire dans les États membres de la CEE.....	59–69	10
1.	Résultats des débats sur le logement .....	63–65	11
2.	Résultats des débats sur l'aménagement du territoire.....	66–67	11
3.	Résultats des débats sur le développement urbain.....	68–69	12
C.	Adoption de la Déclaration ministérielle sur le logement et le développement urbain durables.....	70–71	12
D.	Clôture de la réunion ministérielle.....	72	12
VIII.	Élection du Bureau .....	73–75	12
IX.	Questions diverses.....	76	13
X.	Adoption du rapport et clôture de la session .....	77–78	13
Annexes			
I.	Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables		
II.	Mandat de l'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments dans la région de la CEE pour 2018-2019		

## I. Introduction

1. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a tenu sa soixante-dix-huitième session à Genève du 8 au 10 novembre 2017.

### A. Participation

2. Les représentants des pays de la CEE ci-après ont pris part à la session : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.

3. Les représentants des programmes et des institutions spécialisées ci-après des Nations Unies y ont pris part : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

4. Les représentants des organisations intergouvernementales ci-après y ont également pris part : Banque européenne d'investissement, Banque de développement du Conseil de l'Europe, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Comité des régions de l'UE, Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne, Metropolitan Research Institute, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Programme URBACT de l'UE.

5. Y ont également pris part des représentants des organisations non gouvernementales ci-après : AIIC Ltd. and National Real Estate Association, American Institute of Architects – AIA Europe, the Association for Farmers Rights Defense, Association internationale des locataires, Association internationale des urbanistes (AIU), Centre d'études socioéconomiques pour le développement, Conseil international des femmes (CIF), C.R.E.A.M. Europe PPP Alliance, Development Solutions Institute Foundation, ES VICIS Foundation, EUROCITIES, FEANTSA, Fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat, Fédération internationale des géomètres (FIG), Fédération internationale des professions immobilières (FIABCI), Global Forum for Rural Advisory Services, Global Sanitation Fund, Habitat for Humanity International, Housing Europe, Inter-Agency Network for Education on UN-International Goals, the National Association of Housing and Redevelopment Officials, Royal Institution of Chartered Surveyors, Tirana European Network of Housing Research 2017, Union sociale pour l'habitat et URBASOFIA.

6. Des représentants du secteur privé, des experts indépendants et des représentants des milieux académiques et des instituts de recherche ont également assisté à l'invitation du secrétariat.

### B. Adoption de l'ordre du jour

*Documentation :* ECE/HBP/189

7. La Présidente du Comité, M<sup>me</sup> Elena Szolgayová (Slovaquie), a présenté l'ordre du jour provisoire, lequel a été adopté sans modification.

### C. Questions d'organisation

8. La Présidente a fait savoir que 220 délégués de 44 pays s'étaient inscrits à la réunion.

9. M<sup>me</sup> Ivonne Higuero, Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE, a souhaité la bienvenue aux participants et félicité le Comité pour son soixante-dixième anniversaire. Elle a souligné le rôle important de la coopération entre les États membres dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a salué les réalisations dans le cadre des objectifs de développement durable. M<sup>me</sup> Higuero a également souligné le soutien important qu'apporte la Charte de Genève sur le logement durable au Programme 2030 en ce qui concerne les villes durables et les établissements humains. Elle a de plus relevé l'importance des centres de la Charte de Genève, qui ont été mis sur pied dans les pays en coopération avec les gouvernements, les autorités locales et les parties prenantes. Ces centres jouent un rôle important dans la promotion de l'application efficace des engagements internationaux pris à l'échelle mondiale ou régionale. Elle a informé le Comité que la Charte avait été traduite en 10 langues.

10. M. Brian Evans, professeur et Chef de l'urbanisme à la Glasgow School of Arts (Royaume-Uni), a signé le mémorandum d'accord pour la création d'un centre dans la ville de Glasgow, au nom de l'institution hôte du centre, la Glasgow School of Arts.

## **II. Présentation du projet de déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables**

*Documentation :* ECE/HBP/2017/1

11. La Présidente a présenté le projet de déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables, élaboré par le Comité avant la session et sur lequel un accord est intervenu au terme d'un long processus de consultation. Elle a invité le Comité à approuver la déclaration, afin que les ministres et des chefs de délégation de la région de la CEE puissent l'adopter lors du débat ministériel, le 9 novembre 2017.

12. Le Comité a approuvé la Déclaration ministérielle devant être soumise pour adoption aux ministres et aux chefs de délégation lors du débat ministériel de sa soixante-dix-huitième session.

## **III. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2016-2017 depuis la soixante-dix-septième session**

### **A. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son cadre mondial d'indicateurs, le Nouveau Programme pour les villes et d'autres accords mondiaux dans la région de la CEE – incidences sur les travaux du Comité**

*Documentation :* A/RES/70/1 ; A/CONF.226/4 ; ECE/HBP/2017/2 ;  
*Fiche de renseignements 1*

13. Une table ronde sur le rôle des gouvernements nationaux dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Nouveau Programme pour les villes et d'autres accords mondiaux pertinents a été organisée pour débattre d'approches stratégiques et des défis liés à la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres accords mondiaux et régionaux pertinents au niveau national. Les membres du groupe représentant le Comité, la CEE, ONU-Habitat, la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne et le Gouvernement tchèque, qui a organisé le Forum urbain européen en octobre 2017, ont examiné différentes approches pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Nouveau Programme pour les villes, le Programme urbain de l'Union européenne et d'autres accords mondiaux. Les participants ont souligné la nécessité pour les gouvernements, le système des Nations Unies et le Comité de recentrer leurs activités de façon à s'assurer qu'elles appuient efficacement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de prêter attention à d'autres engagements internationaux pertinents, qui seront examinés au Forum

régional pour le développement durable dans la région de la CEE en mars 2018 et au Forum politique de haut niveau en juillet 2018.

14. Le Comité a demandé au Bureau d'élaborer un projet de document d'orientation complet pour l'alignement des activités du Comité dans un sens qui permette d'appuyer la mise en œuvre des objectifs liés au développement urbain et au logement du Programme 2030 pour le développement durable et d'autres accords clefs dans le cadre de son mandat actuel. Il a également demandé au Bureau de présenter ce document d'orientation en vue de son adoption par le Comité à sa soixante-dix-neuvième session.

15. Le Comité a demandé au secrétariat d'engager des consultations avec les États membres sur le projet de document d'orientation devant être élaboré par le Bureau, en procédant éventuellement à une enquête auprès des États membres et des organisations régionales et sous-régionales et en mettant sur pied des ateliers nationaux, sous réserve de disposer des ressources financières requises.

16. Enfin, le Comité a demandé au Bureau de formuler d'éventuelles propositions et un argumentaire pour le changement de nom du Comité, l'idée étant de s'assurer qu'il reflète davantage ses activités liées à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, le Programme 2030 et d'autres accords pertinents. Le Comité a invité le Bureau à mettre ses propositions sur le papier en vue de les lui soumettre pour décision à sa soixante-dix-neuvième session.

## **B. Logements et marchés immobiliers durables**

### **1. Mise en œuvre de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable et de la Stratégie sur le logement et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020**

*Documentation :* E/ECE/1478/rev.1 ; ECE/HBP/2017/2

17. Une table ronde a été organisée sur la question de savoir quelles mesures pratiques la Charte de Genève a pu susciter dans le sens de la promotion du logement durable aux niveaux régional, national et local. Elle a aussi donné lieu à des présentations par le Gouvernement italien, la Commission des régions de l'UE, la CEE, ONU-Habitat, Housing Europe Federation et la Glasgow School of Arts. Les participants ont procédé à un échange de données d'expérience et d'enseignements tirés aux niveaux national et local depuis l'adoption de la Charte. Le Comité a été informé des activités déployées dans le cadre de la coopération entre la CEE et ONU-Habitat, notamment en ce qui concerne l'action relative à l'ODD 11, s'agissant plus précisément de l'élaboration d'une méthodologie devant permettre de mesurer les progrès accomplis dans le but d'atteindre la cible 11.1, qui concerne notamment les établissements informels et les logements précaires.

18. Il a en outre été informé que des ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités avaient été organisés dans la région de la CEE depuis la soixante-dix-septième session à l'appui de la mise en œuvre de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable et de la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020.

19. L'attention des participants a été appelée sur la création de centres de la Charte de Genève dans les villes de Tirana, Tallinn et Glasgow conformément aux directives approuvées en 2016. Ces centres favorisent la mise en œuvre de la Charte et de la Stratégie dans les pays en question. Le Comité a été informé des activités déployées par les centres de la Charte de Genève, notamment en ce qui concerne le laboratoire urbain du Centre de Glasgow, s'agissant des activités de recherche, de renforcement de capacités et de mise en œuvre. L'importance de renforcer les connaissances et de créer des partenariats pour assurer le succès de la mise en œuvre de la Charte et d'autres accords et initiatives a été soulignée.

20. Le Comité a été tenu informé d'autres activités déployées en matière de renforcement des capacités, notamment la participation du Comité à l'Atelier international sur les zones d'habitation (12 octobre 2017) et au Forum urbain européen (Prague, 13 octobre 2017), et les activités axées sur une coopération et des synergies accrues avec

les organisations partenaires. L'importance de la Charte et l'accent qu'elle met sur le logement abordable comme sur le rôle du secteur privé, s'agissant de faciliter l'accès à un logement abordable, ont été spécialement mis en avant.

21. Le Comité a demandé au Bureau d'élaborer des propositions concrètes de coopération avec ses principaux partenaires, dont Housing Europe Federation, en ce qui concerne le renforcement des capacités axées sur l'accès à des logements abordables et décents.

## **2. Principaux résultats et recommandations de politique générale découlant de l'étude sur le logement des migrants**

*Documentation : Fiche de renseignements 2*

22. L'étude de la CEE consacrée au logement des migrants, qui sera publiée en 2018, aura permis d'examiner les difficultés que rencontre actuellement la région de la CEE dans ce domaine. Cette étude, qui met en lumière la difficulté de mettre à la disposition des migrants des logements convenables et abordables, donne 68 informations pratiques recueillies dans ce domaine auprès de 23 pays.

23. Le Comité a pris note des conclusions de cette étude, approuvé la publication du rapport correspondant sous la forme d'une publication officielle, et invité le Bureau à étudier la possibilité d'élaborer une base de données en ligne sur le sujet.

## **3. Efficacité énergétique des bâtiments**

*Documentation : ECE/ENERGY/99 ; ECE/HBP/184 ; ECE/ENERGY/113 ; ECE/HBP/2017/3 ; ECE/ENERGY/2017/5-ECE/ENERGY/GE.6/2017/7*

24. Le secrétariat a rappelé aux représentants que l'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments a été créé par le Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/99, par. 67, et annexe) et le Comité du logement et de l'aménagement du territoire pour la période 2016-2017 (ECE/HBP/184, par. 38). Le mandat de l'Équipe spéciale a été renouvelé par le Comité de l'énergie durable à sa vingt-sixième session (26-28 septembre 2017) pour la période 2018-2019 (ECE/ENERGY/113, par. 51 et 52). Le secrétariat a noté que le mandat de l'Équipe spéciale pour 2018-2019 figurait dans l'annexe du document ECE/ENERGY/2017/5-ECE/ENERGY/GE.6/2017/7 et avait été distribué aux délégués dans les trois langues. Il ne présentait aucun changement par rapport au mandat original de la période 2016-2017.

25. Le secrétariat a en outre informé les participants que l'Équipe spéciale conjointe avait pu entamer ses travaux en 2017 grâce à la disponibilité de fonds extrabudgétaires versés par les Gouvernements du Danemark et de la Fédération de Russie. Le secrétariat a invité le Comité à se prononcer sur l'élargissement de sa participation au Comité de l'énergie durable dans le cadre des travaux engagés par l'Équipe spéciale pour la période 2018-2019, conformément à son mandat.

26. Le représentant de la Division de l'énergie durable a fait un exposé sur les orientations-cadres concernant les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/HBP/2017/3), établies en 2017. Ces orientations-cadres énonçaient les principes de normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments et le représentant a noté que des efforts étaient en cours pour mettre sur pied un programme universitaire de renforcement des capacités dans la région concernant de telles normes.

27. Le Comité a adopté les orientations-cadres concernant les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/HBP/2017/3) et a décidé de continuer à participer avec le Comité de l'énergie durable aux travaux de l'Équipe spéciale pour la période 2018-2019, conformément à son mandat, tel qu'il figure dans le document ECE/ENERGY/2017/5-ECE/ENERGY/GE.6/2017/7.

#### 4. Activités du Groupe de travail consultatif sur le marché de l'immobilier

*Documentation : Fiche de renseignements 3*

28. Les progrès de la mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif ont été portés à la connaissance du Comité, qui a également été informé de la table ronde sur la promotion de marchés immobiliers durables dans la région de la CEE, laquelle a examiné la question de l'actualisation du cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables.

29. Le Comité a pris note de cette information.

### C. Développement urbain durable et villes intelligentes et durables

#### 1. Villes intelligentes et durables

*Documentation : Fiches de renseignements 4 et 5*

30. Le secrétariat a rendu compte au Comité des activités menées dans le cadre du projet « Villes intelligentes unies » et notamment de l'achèvement de la monographie consacrée à la ville intelligente et durable de Goris (Arménie) et de l'élaboration de la monographie consacrée à la ville de Voznesensk (Ukraine). Des demandes ont aussi été reçues du Liechtenstein et de la Géorgie, et les activités correspondantes seront examinées en fonction des ressources disponibles. En outre, le Comité a été informé des activités auxquelles la CEE apporte actuellement son soutien au titre de l'Initiative U4SSC, s'agissant notamment des directives concernant les outils et mécanismes de financement des projets de villes intelligentes et durables et des directives concernant les villes circulaires.

31. Le Comité a pris note de ces informations.

#### 2. Renforcement des capacités en matière de planification urbaine dans les pays en transition sur le plan économique

*Documentation : Fiche de renseignements 6*

32. Le secrétariat et ONU-Habitat ont rendu compte de la mise en œuvre d'un programme commun de renforcement de capacités, notamment des études et des ateliers conjoints rendus possibles grâce aux fonds de la neuvième tranche du Compte de l'ONU pour le développement. ONU-Habitat a souligné les liens importants entre les travaux en matière d'urbanisme et la mise en œuvre de la Charte et a expliqué que les difficultés en matière de logement devraient être abordées de manière intégrée, à savoir que le logement était indissociable des lieux environnants. ONU-Habitat a remercié la CEE de l'excellente coopération dont bénéficiaient les activités menées dans le cadre des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement. Le Comité a également été informé des propositions d'activités futures au titre de ce programme commun.

33. Le Comité a pris note des activités actuellement menées au titre du Programme commun CEE/ONU-Habitat de renforcement des capacités sur la planification urbaine dans les pays en transition et de la mise en œuvre du projet financé par la neuvième tranche du Compte de l'ONU pour le développement.

### D. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

*Documentation : ECE/HBP/2017/4 ; Fiches de renseignements 7 et 8*

34. Le Vice-Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a rendu compte des activités menées par le Groupe de travail depuis la dernière session du Comité, et a présenté son programme de travail pour la période 2018-2019, ainsi que l'étude consacrée au remembrement des terres.

35. Le Bureau du Groupe de travail a également fait état des progrès accomplis dans l'élaboration des directives techniques sur la formalisation des biens et des marchés immobiliers informels dans la région de la CEE.

36. Le Comité a adopté le programme du Groupe de travail pour 2018-2019. Il a approuvé la publication des directives techniques sur la formalisation des biens et des marchés immobiliers informels dans la région de la CEE en tant que publication officielle.

## **E. Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire**

*Documentation :* ECE/HBP/2017/5 ; ECE/HBP/2017/6 ; Fiche de renseignements 9

37. Le Comité a reçu les directives révisées pour l'établissement des monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire, qui sont fondées sur les recommandations d'une évaluation externe du sous-programme des monographies nationales entreprise en 2016.

38. Le Comité a été mis au courant de l'état d'avancement des monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire, en particulier des principaux résultats et des recommandations de politique générale de la monographie nationale sur le logement et l'aménagement du territoire du Kazakhstan, de l'état d'avancement de la monographie nationale du Bélarus et des demandes de nouvelles monographies nationales reçues par le secrétariat.

39. La Présidente a remercié le Gouvernement de la Fédération de Russie pour le soutien financier apporté aux monographies nationales du Kazakhstan et du Bélarus, ainsi que ONU-Habitat et le PNUD/Kazakhstan pour leur excellente coopération dans l'établissement de la monographie du Kazakhstan. Elle a invité les États membres à proposer des contributions financières ou en nature (mise à disposition d'experts) pour de futures monographies. Elle a remercié les Gouvernements des Pays-Bas et du Royaume-Uni pour leur contribution à la réalisation de cette étude sous la forme d'un apport d'experts.

40. Le Comité a approuvé les directives révisées pour l'élaboration des monographies nationales de la CEE sur le logement et l'aménagement du territoire.

41. Le Comité a donné son aval aux principaux résultats et aux recommandations de politique générale résultant de la monographie nationale du Kazakhstan (ECE/HPB/2017/6) et a approuvé la publication de la monographie traitant du secteur du logement au Kazakhstan.

42. Le Comité a pris note de l'information communiquée à propos de l'élaboration de la monographie nationale du Bélarus et a approuvé la publication de cette monographie en tant que publication officielle.

43. Le Comité a approuvé l'élaboration de la monographie nationale de la Bulgarie en attendant de recevoir la confirmation du Gouvernement et d'être fixé quant à la disponibilité des ressources nécessaires.

## **IV. Coopération interdivisions et interinstitutions**

*Documentation :* Fiche de renseignements 6

44. Le Comité a été informé des activités de coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant les questions de logement, et avec ONU-Habitat concernant les préparatifs du neuvième Forum urbain mondial.

45. Le Comité a également été informé de la coopération existante entre les divisions de la CEE concernant entre autres les activités du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), la Division de l'énergie durable et la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois, qui contribuent à la mise en œuvre du programme de travail du Comité pour 2016-2017.

46. Le représentant du PPE-TSE s'est exprimé à propos de l'objectif 5, qui vise à intégrer les transports et les questions de santé et d'environnement dans l'aménagement du territoire,



et des possibilités de coopération avec le Comité. Il a également fait part des résultats de la Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé organisée par l'OMS en liaison avec la mise en œuvre du Programme 2030, la mise sur pied de trains nationaux de mesures destinés à améliorer la qualité de l'air et à faire des villes des espaces sûrs et durables.

47. Le représentant de la Division de l'énergie durable a rappelé que c'est sur la base des recommandations du Groupe d'experts « Normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments », que l'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments a été créée. Aujourd'hui, un projet connexe a reçu un appui financier des Gouvernements du Danemark et de la Fédération de Russie. La première réunion de l'Équipe spéciale organisée dans le cadre du projet s'est tenue les 30 et 31 octobre 2017. Le représentant a en outre évoqué la bonne coopération ayant régné à l'occasion du huitième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui s'est tenu du 11 au 14 juin 2017 dans le cadre de la manifestation EXPO 2017 « L'énergie de l'avenir » qui a eu lieu à Astana (Kazakhstan). Ceci faisait suite à une coopération de même type instaurée depuis 2010.

48. La Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement a évoqué les activités du Comité des forêts et de l'industrie forestière et du Groupe de travail sur les statistiques, l'économie et la gestion en lien avec la promotion de l'utilisation du bois pour la construction de bâtiments. Elle a fait part de l'intérêt manifesté par le Canada pour accueillir la prochaine session du Comité des forêts et de l'industrie forestière en 2018, et les pourparlers se poursuivent quant à la participation de membres du Comité à une manifestation au cours de la session de ce même Comité.

49. Le Comité a pris note de ces informations.

## V. Programme de travail et publications pour 2018-2019

*Documentation :* ECE/HBP/2017/7

50. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail pour 2018-2019 (ECE/HBP/2017/7).

51. Le Comité a adopté le programme de travail et l'a recommandé au Comité exécutif pour approbation. Il a approuvé la publication des brochures du Comité et du Groupe de travail comme supports promotionnels.

52. Le secrétariat a rendu compte de la situation sur le plan du soutien financier et en nature dont bénéficie la mise en œuvre du programme de travail du Comité. Les délégations ont été invitées à apporter leur concours à la fois par des contributions financières et en nature.

53. Le Comité a pris note de ces informations.

## VI. Cadre stratégique 2020-2021

*Documentation :* ECE/HBP/2017/8/Corr.1

54. Le document ECE/HBP/2017/8/Corr.1 a été présenté. Il s'agit du projet de cadre stratégique 2020-2021 pour le volet Logement et aménagement du territoire du sous-programme 8 relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population.

55. Le Comité a adopté le Cadre stratégique 2020-2021 (ECE/HBP/2017/8/Corr.1) relatif au volet Logement et aménagement du territoire du sous-programme.

## VII. Débat ministériel

### A. Ouverture de la réunion

56. Son Excellence M<sup>me</sup> Karla Šlechtová, Ministre du développement régional de la République tchèque, a ouvert le débat ministériel par un discours d'orientation. Soulignant l'importance de la mise en œuvre des ODD, et particulièrement l'ODD 11, elle a mis en exergue le rôle des partenariats avec différents acteurs, tels que les organes des Nations Unies, les gouvernements et les milieux universitaires, dans l'optique des actions à mener pour offrir à tous un logement adéquat. M<sup>me</sup> Šlechtová a également souligné l'importance, pour les ministres, de s'impliquer davantage dans l'action des Nations Unies, qui sont les agents du changement. Elle a en outre remercié les participants de leur présence et insisté sur la nécessité d'une action conjointe pour la réalisation des ODD. Elle a adressé un appel aux autres États membres pour qu'ils contribuent financièrement aux activités du Comité et déploient des activités pertinentes sur leur propre territoire.

57. M. Michael Möller, Secrétaire général adjoint et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, a souhaité la bienvenue aux participants à cette réunion ministérielle au nom de M<sup>me</sup> Olga Algayerova, Secrétaire exécutive de la CEE. Il a félicité le Comité pour son soixante-dixième anniversaire et salué son attachement à la création de conditions d'accès à un logement abordable, convenable et décent pour tous. Il a particulièrement insisté sur les difficultés occasionnées par les bouleversements qu'ont connus les secteurs du logement et du développement urbain sous l'effet de la crise des réfugiés et de l'urbanisation croissante. Il a souligné les mérites du Nouveau Programme pour les villes et la nécessité de créer des villes durables, tout en insistant sur l'importance de créer des logements abordables et convenables pour les jeunes et les personnes âgées.

58. La Présidente du Comité a remercié les orateurs de leurs observations liminaires et rendu compte des objectifs et des résultats attendus de la réunion ministérielle, s'agissant en particulier du débat sur la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables.

### B. Examen des progrès accomplis et des difficultés escomptées dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire dans les États membres de la CEE

*Documentation : Fiches de renseignements 10, 11 et 12*

59. Les débats de haut niveau ont été articulés en deux tables rondes, la première sur le thème d'un logement décent, abordable, convenable et salubre pour tous, et le deuxième sur celui des stratégies de développement urbain durable. Les discussions ont surtout porté sur la mesure dans laquelle la coopération régionale et l'échange de bonnes pratiques contribuaient à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Nouveau Programme pour les villes et de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable.

60. *Table ronde I* : Cette première table ronde a permis d'aborder les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la poursuite de l'objectif consistant à mettre à la disposition de tous un logement décent, abordable, convenable et salubre dans la région de la CEE, mais aussi les questions de financement de la politique de logement aux niveaux national et infranational, et la coopération régionale en la matière. C'est M<sup>me</sup> Orna Rosenfeld, professeur adjoint à Sciences Po, l'Institut d'études politiques de Paris, qui a ouvert le débat. Sont ensuite intervenus les animateurs ci-après : Son Excellence M. Michael Falzon, Ministre de la famille, des droits de l'enfant et de la solidarité sociale de Malte, M<sup>me</sup> Justyna Skrzydło, Ministre adjointe de l'infrastructure et de la construction de la République de Pologne, M<sup>me</sup> Galina Khovanskaya, Présidente du Comité des politiques du logement et du Secteur du logement de la Douma d'État de la Fédération de Russie, et M. Marko Čanović, Directeur général du Développement du logement au Ministère du développement durable et du tourisme du Monténégro.

61. Ont également pris la parole : Son Excellence M. Thomas Hajnoczi, Ambassadeur, Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Office des Nations Unies et des institutions spécialisées à Genève, Son Excellence M. Narek Sargsyan, Président du Comité de développement durable urbain du Gouvernement de la République d'Arménie, Son Excellence M. Karam Hasanov, Président du Comité des biens de l'État de l'Azerbaïdjan, Son Excellence M. Bakytbek Abdiev, Directeur de l'Agence d'État de l'architecture, de la construction et du logement et des services communaux du Kirghizistan, Son Excellence M. Jamshed Ahmadzoda, Président du Comité des activités architecturales et de construction du Tadjikistan, M. Ernst Hauri, Directeur de l'Office fédéral du logement (Suisse), M. Sergiy Komnatnyi, Chef du Fonds de l'État pour le logement des jeunes au Cabinet des ministres de l'Ukraine, et M<sup>me</sup> Leilani Farha, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le logement convenable. Les participants ont débattu des réalisations et des difficultés concernant la mise à disposition de logements décentes, abordables, convenables et salubres. Ils ont également relevé que ces difficultés pourraient être surmontées par la coopération régionale et l'échange de saines pratiques.

62. *Table ronde II* : Cette deuxième table ronde a porté sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées en matière de développement urbain durable, la transition vers des villes intelligentes durables dans la région paneuropéenne, le financement de villes intelligentes durables et les questions de coopération régionale. M. Brian Evans, professeur et chef de l'urbanisme à la Glasgow School of Arts (Royaume-Uni), et M. Amitabh Mehta, Directeur, Innovative Financing, Strategy, Corporate Partnerships, Indus Blue Consulting, Geneva (Suisse), ont prononcé les exposés liminaires. Les participants à cette table ronde étaient : Son Excellence M<sup>me</sup> Karla Šlechtová, Ministre du développement régional de la République tchèque, M. Nicolaas Beets, envoyé des Pays-Bas pour l'urbanisme, et M<sup>me</sup> Catherine Johnston, Chef de la planification au Conseil municipal de Glasgow (Royaume-Uni). Ont également pris la parole : M<sup>me</sup> Denitsa Nikolova, Ministre adjoint au développement régional et aux travaux publics de Bulgarie, M. Ciprian Lucian Rosca, Secrétaire d'État, Ministère du développement régional, de l'administration publique et des fonds européens de Roumanie, M. Vitalii Lukov, maire de Voznesensk, M. Tadashi Matsumoto, Coordonnateur de la politique nationale urbaine, des changements climatiques et de la croissance verte à la Division des villes, des politiques urbaines et du développement durable de l'OCDE, et M. Grzegorz Gaida, urbaniste principal à la Banque européenne d'investissement. Les participants ont débattu des résultats obtenus et des difficultés rencontrées dans la promotion d'une urbanisation durable. Ils ont également évoqué la coopération régionale et l'échange de saines pratiques, qui leur sont apparues comme offrant des solutions pour surmonter les difficultés.

## 1. Résultats des débats sur le logement

63. Les délégations des États membres ont débattu des difficultés, des progrès réalisés et des mesures prises concernant le logement dans leurs pays. Elles ont souligné l'importance de l'accès à un logement abordable et convenable, notamment sous la forme d'une location de longue durée, et des précautions à prendre pour que la rénovation du parc immobilier s'effectue dans un souci d'efficacité énergétique. La mise à disposition de logements convenables en tant que droit humain a également été évoquée.

64. Les États membres ont aussi souligné l'importance de la participation de la communauté internationale à l'échange de données d'expérience et ont noté le rôle que joue la CEE dans la coordination des débats de politique générale et dans l'orientation des États membres.

65. Plusieurs délégations se sont déclarées en faveur de la Charte des Nations Unies de Genève sur le développement durable et de la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement durables. Elles ont salué le travail accompli par le Comité pour mettre à leur disposition un lieu de débat sur le logement, la gestion des biens fonciers et l'aménagement du territoire.

## 2. Résultats des débats sur l'aménagement du territoire

66. Les délégations ont débattu des difficultés, des progrès accomplis et des mesures prises en lien avec l'aménagement du territoire dans leur pays. Elles se sont fait l'écho

d'avancées significatives dans le domaine de l'enregistrement des biens immobiliers et des systèmes d'enregistrement automatisé, qui sont un atout pour le logement durable et les marchés fonciers.

67. Les États membres ont également relevé l'importance de la coopération internationale et de l'interopérabilité des données entre les pays.

### **3. Résultats des débats sur le développement urbain**

68. Les délégations ont débattu des difficultés, des progrès accomplis et des mesures prises en lien avec le développement urbain dans leur pays. Elles ont fait valoir que la création de lieux de convivialité et le soin accordé à la conception étaient essentiels pour la santé et le bien-être des personnes. L'avis a de nouveau été exprimé avec force que les États membres devaient collaborer avec les gouvernements locaux pour mettre au point des plans s'accordant spécialement avec le développement urbain durable.

69. Les participants ont insisté sur le fait que la durabilité, l'inclusion et la croissance économique étaient des facteurs clés dans la poursuite d'une politique d'urbanisation et que des mécanismes financiers novateurs pouvaient amener les secteurs public et privé à œuvrer ensemble à la mise en œuvre des ODD dans le contexte socioéconomique.

## **C. Adoption de la Déclaration ministérielle sur le logement et le développement urbain durables**

*Documentation :* ECE/HBP/2017/1

70. La Présidente du Comité a présenté le projet de déclaration en vue de son adoption.

71. Les ministres et les chefs de délégation de la région de la CEE ont adopté sans amendement la Déclaration ministérielle sur le logement et le développement urbain durables (ECE/HBP/2017/1).

## **D. Clôture de la réunion ministérielle**

72. La Présidente du Comité a résumé les débats de la réunion et relevé l'importance de la Déclaration adoptée, qui constitue un ensemble d'objectifs généraux pour la région et un guide pour l'action du Comité dans les années à venir. Elle a remercié les orateurs et prononcé la clôture de la réunion.

## **VIII. Élection du Bureau**

73. À sa soixante-dix-neuvième session, le Comité a élu le bureau ci-après :

- M<sup>me</sup> Elena Szolgayová, Slovaquie (Présidente)
- M. Elshad Khanalibayli, Azerbaïdjan
- M<sup>me</sup> Alena Rakava, Bélarus
- M. Borka Bobovec, Croatie
- M<sup>me</sup> Daniela Grabmüllerová, République tchèque (Vice-présidente)
- M<sup>me</sup> Lise Nielsen, Danemark (Vice-présidente)
- M. Nino Gventsadze, Géorgie
- M<sup>me</sup> Stefano Scalera, Italie
- M<sup>me</sup> Vilma Vaiciuniene, Lituanie
- M. Andrey Chibis, Fédération de Russie
- M. Aša Rogelj, Slovénie

- M. Nuria Raga Sastre, Espagne
- M<sup>me</sup> Maria Ulfvarson Dahlman, Suède
- M<sup>me</sup> Emma Vincent, Royaume-Uni.

74. La Présidente a également souhaité la bienvenue à M. Fredrik Zetterquist en qualité de membre de droit du Bureau du Comité, puisqu'il est également le Président du Groupe de travail.

75. Le Bureau a été élu par acclamation.

## **IX. Questions diverses**

76. Aucune autre question n'a été soulevée.

## **X. Adoption du rapport et clôture de la session**

77. La Présidente a résumé les principales décisions prises par le Comité. Celui-ci a adopté le rapport sur la base du projet établi par le secrétariat. La Présidente a proposé une date pour la tenue de la prochaine session du Comité. Les participants se sont entendus sur les dates du 3 au 5 octobre 2018.

78. La clôture de la soixante-dix-huitième session a été prononcée.

## Annexe I

### **Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables**

*Adoptée par les ministres et les chefs de délégation participant au débat ministériel de la soixante-dix-huitième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la création du Comité*

#### **A. Préambule**

1. Nous, ministres et chefs de délégation des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), nous sommes réunis pour examiner les problèmes qui se posent et les possibilités qui s'offrent dans le domaine du logement durable au sein de villes vivables et d'établissements humains viables, et pour marquer le soixante-dixième anniversaire du Comité.

2. Nous nous félicitons du rôle historique joué par le Comité en tant que pierre angulaire de la coopération paneuropéenne dans le domaine du logement et du développement urbain, et notamment des transformations qu'il a entreprises pour s'attaquer au problème du logement et du développement urbain dans les pays en transition. Le Comité est la seule entité intergouvernementale paneuropéenne à composition non limitée qui aborde ces thèmes en tenant compte de toutes les dimensions du développement durable : économique, environnementale, sociale, et même culturelle. Son action vise principalement à aider les États membres de la région à faire face à un certain nombre de grands défis en matière de logement et d'urbanisme, y compris ceux qui revêtent un caractère international, comme, par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et la prévention de l'exclusion sociale due à l'absence de logements abordables pour les groupes défavorisés et vulnérables. Le Comité examine tous les aspects de ces questions et élabore des mesures concrètes, des lignes directrices et des méthodologies afin d'aider efficacement les États membres en accordant la priorité aux résultats.

3. Nous réaffirmons l'importance pour les gouvernements, à tous les niveaux, et pour les parties prenantes concernées, de promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement de la Stratégie mondiale du logement d'ONU-Habitat, de la Charte de Genève sur le logement durable, des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et de la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020. Nous saluons l'adoption du Nouveau Programme pour les villes par la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable – Habitat III.

4. Nous soulignons la nécessité de promouvoir la cohérence, les partenariats et les liens intersectoriels dans la mise en œuvre des accords mondiaux et régionaux susmentionnés. Nous reconnaissons le rôle des commissions régionales des Nations Unies dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes au niveau régional.

5. Nous reconnaissons l'importance de coopérer avec toutes les parties prenantes concernées, notamment les gouvernements et les pouvoirs publics locaux et régionaux, les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, y compris régionales et sous-régionales, les professionnels et les milieux universitaires, le secteur privé, la société civile, les femmes et les jeunes.

## **B. Nous constatons les tendances suivantes :**

6. À travers toute la région, le passage à une économie postindustrielle du savoir et le rôle de plus en plus important des services, qui demandent au marché de l'emploi de fournir des travailleurs toujours plus qualifiés et font peser sur les villes de nouvelles exigences en matière d'espace, modifient la structure et la nature de l'économie. L'économie du savoir et la révolution numérique prospèrent autour des centres d'excellence scientifique et académique et créent de nouvelles attentes quant à la structure physique des villes, y compris en matière d'accès à des logements abordables.

7. Les technologies de l'information et des communications (TIC) jouent un rôle croissant dans le développement de villes intelligentes et durables, notamment par le biais d'initiatives qui ont pour but de préserver et d'améliorer la qualité de vie dans les zones urbaines ; cette contribution toujours plus importante s'accompagne toutefois de son lot de difficultés, telles la confidentialité, la sécurité et la défense des intérêts publics, etc.

8. Le manque de logements d'un prix abordable est une question cruciale qui se solde par des problèmes d'accessibilité à un logement convenable et d'exclusion sociale. Les inégalités sociales et spatiales à l'intérieur des villes de la région et entre elles se creusent et rendent certaines zones urbaines et certains logements de qualité accessibles et abordables seulement pour les plus riches. Le nombre de sans-abri et l'exclusion en matière de logement sont en augmentation. Dans plusieurs pays, en outre, les récentes vagues d'immigration exacerbent la complexité des inégalités croissantes.

9. Il existe un large consensus en faveur d'une action intergouvernementale dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques. Dans les villes de la région de la CEE, cela signifiera une accélération de la tendance à la diminution de la pollution afin aussi d'améliorer la santé et le bien-être des personnes et d'accélérer la décarbonisation du développement urbain. Cela nécessitera l'adoption de réglementations environnementales adéquates et exigera des investissements publics et privés considérables, tout en respectant les autres piliers du développement durable.

10. Les normes internationales relatives au logement et au développement durable sont l'élément moteur des mesures qui sont prises pour que les villes soient résilientes, connectées, intégrées du point de vue spatial et social et compactes, dans un partenariat équitable avec les zones rurales. On observe une tendance à la planification intégrée et centrée sur l'humain.

11. Ces objectifs et ces processus continueront de nécessiter une collaboration, un consensus et des mesures positives de la part des autorités nationales, régionales et locales et de toutes les parties prenantes concernées. Pour relever ces défis sociaux, économiques et environnementaux toujours plus complexes, il faudra mettre en place de nouveaux paradigmes et veiller à ce que les systèmes de gouvernance redoublent d'efforts afin de garantir à tous l'accès à un logement convenable et abordable et de rendre l'urbanisation durable.

## **C. Nous invitons les gouvernements et les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux et toutes les autres parties prenantes concernées à œuvrer de concert pour relever les défis du logement et de l'urbanisme, notamment par les moyens suivants :**

### **a) Dimension économique**

12. Promouvoir les villes innovantes et productives afin qu'elles soient plus attractives, en mettant l'accent sur l'innovation, l'ouverture, l'amélioration des perspectives des jeunes et la création d'emplois grâce à un environnement favorable aux entreprises.

13. Promouvoir l'accès à un logement décent et abordable pour tous. Réduire la polarisation économique dans les villes en expansion, qui résulte des déséquilibres du marché immobilier : a) en favorisant les politiques du logement équilibrées et en soutenant tous les régimes d'occupation ; b) en s'attaquant à la pauvreté induite par le coût du

logement et à l'endettement des ménages résultant de frais de logement élevés ; et c) en développant l'offre de logements, en rendant les villes plus attrayantes et en réglant le problème des logements vacants dans les villes et régions en décroissance.

14. Promouvoir un meilleur accès aux services de base qui favorisent une croissance durable et la création d'emplois. La multiplication des efforts en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes est une priorité de la politique de développement urbain.

#### **b) Dimension sociale**

15. Recourir davantage à la planification de l'habitat, à l'aménagement de l'espace et à l'architecture urbaine afin de favoriser le bien-être des personnes, en prenant en compte les besoins des personnes handicapées, des personnes âgées et d'autres groupes vulnérables et en veillant à ce que toutes les principales parties prenantes et les habitants participent à la planification.

16. Intégrer les questions de santé et de mobilité dans la planification urbaine et la mise en œuvre des politiques afin de réduire les embouteillages et les émissions et d'accroître les niveaux d'activité physique pour améliorer le bien-être et la santé de chacun.

17. Promouvoir des villes inclusives en traitant les multiples aspects du logement, de la pauvreté urbaine et de l'exclusion, et en particulier la question de l'accès de tous à un logement convenable.

18. Élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités axés sur la planification participative, intégrée, durable, résiliente et abordable des établissements humains, en y associant toutes les parties prenantes concernées.

#### **c) Dimension environnementale**

19. Promouvoir des villes écologiques, compactes et résistantes en améliorant l'efficacité des ressources urbaines (diminution de la consommation d'énergie, d'eau et de terres, et réduire les déchets et la pollution de l'air), en développant l'économie circulaire et les solutions de mobilité urbaine durables et en renforçant l'infrastructure verte et les solutions fondées sur la nature.

20. Promouvoir des normes de fourniture de logements et de rénovation des bâtiments de nature à accroître l'efficacité énergétique, soutenir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et adopter des mesures permettant d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, afin de garantir des logements sains et écologiquement durables pour tous.

#### **d) Principes de gouvernance**

21. Promouvoir, à l'échelon national, des politiques du logement et des politiques urbaines qui favorisent une urbanisation durable et faire en sorte qu'elles se traduisent, à l'échelon local, par une législation et une réglementation correspondantes adaptées ; promouvoir la planification stratégique des établissements humains ; et adopter des mesures aux niveaux national, régional et local pour s'assurer que les politiques sont adaptées à chaque échelon de gouvernance et garantir ainsi l'efficacité maximale des résultats.

22. Insister sur le fait que les approches devront être adaptées au lieu et au contexte et, pour être efficaces, être aussi variées que les pays, les systèmes économiques, les sociétés et les cultures de la région.

23. Promouvoir des villes intelligentes et durables, ainsi qu'une approche intégrée et globale de la planification et de la gestion des villes. Promouvoir l'utilisation des TIC dans les villes d'une façon qui soit respectueuse à la fois des possibilités qu'offrent ces technologies, notamment les gains d'efficacité, ainsi que des défis à relever, tels que la confidentialité, la sécurité, la défense de l'intérêt public, etc.

24. Promouvoir la bonne gouvernance urbaine en soutenant et en renforçant les capacités au niveau local des autorités régionales et locales et d'autres parties prenantes, telles que les associations de propriétaires et de locataires de logements et les coopératives de logement, élément essentiel du développement durable des zones urbaines.



25. Promouvoir la sécurité d'occupation et accroître l'offre de types de logement différents, notamment en encourageant le traitement neutre des modes d'occupation, afin d'encourager la construction de logements abordables en quantité suffisante.

26. Mettre l'accent sur le renforcement des capacités et le soutien aux institutions, notamment dans les pays en transition, afin de promouvoir la mise en œuvre des politiques.

Mettre en place des systèmes financiers efficaces aux niveaux national, régional et local, pour faire en sorte que les autorités municipales puissent mieux planifier et mettre en œuvre les programmes qui ont été élaborés et soutenir le développement équitable et durable des logements et des établissements humains.

**e) La coopération régionale au service de la mise en œuvre**

27. Élaborer des orientations et des recommandations par pays concernant les enjeux en matière de logement, de développement urbain et d'aménagement du territoire dans la région de la CEE.

28. Établir des évaluations détaillées et des rapports phares, notamment un éventail de profils de pays sur les secteurs du logement et de l'aménagement du territoire.

29. Participer aux processus mondiaux et régionaux pertinents afin d'harmoniser les méthodes, les définitions et les approches utilisées pour la collecte de données dans le domaine du logement, de l'urbanisation, de l'aménagement du territoire et de l'administration foncière, à tous les niveaux ; favoriser l'élaboration de termes, de définitions et de normes communs.

30. Encourager le dialogue entre les gouvernements et les parties prenantes pertinentes en utilisant les plateformes existantes pour faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

31. Créer des réseaux régionaux de gouvernements, d'experts et de parties prenantes ; organiser des ateliers, des voyages d'études et d'autres activités de renforcement des capacités pour favoriser la mise en œuvre.

32. Créer des synergies en utilisant les plateformes existantes et en faisant appel aux programmes, organismes, organes et autres parties prenantes concernés pour assurer la cohérence et la complémentarité et permettre une collaboration efficace sur le logement, l'urbanisme et les questions foncières.

33. Surveiller et suivre régulièrement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Nouveau Programme pour les villes, de la Stratégie mondiale du logement d'ONU-Habitat, des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, de la Charte de Genève sur le logement durable, de la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 et des Indicateurs CEE/IUT des villes intelligentes et durables ; et, à cette fin, renforcer la capacité des gouvernements nationaux, y compris leurs services statistiques, améliorer les mécanismes d'échange d'informations et utiliser des outils de suivi qui garantissent une méthodologie cohérente dans l'ensemble de la région et la comparabilité à l'échelle mondiale.

**D. Nous confirmons notre engagement à promouvoir la mise en œuvre des accords et principes susmentionnés grâce à la mise en place de synergies et d'actions intersectorielles. Nous nous engageons à favoriser, aux niveaux mondial, national, régional et local, la mise en œuvre des mesures économiques, sociales et environnementales susmentionnées.**

## Annexe II

### **Mandat de l'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments dans la région de la CEE pour 2018-2019**

#### **I. Informations générales**

1. L'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments a été créée par le Comité de l'énergie durable et le Comité du logement et de l'aménagement du territoire avec la participation du WP.6 pour la période 2016-2017, et son mandat pourrait être prolongé. Il est proposé de prolonger son mandat pour la période allant de 2018 à 2019.

#### **II. Établissement de rapports**

2. L'Équipe spéciale conjointe rendra compte aux organes dont elle relève, à savoir le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Comité de l'énergie durable.

#### **III. Objectif**

3. L'Équipe spéciale conjointe a pour objectif de promouvoir l'harmonisation des marchés des produits et des appareils technologiques qui permettent d'accroître l'efficacité énergétique dans les bâtiments dans les États membres de la CEE. Elle favorise un élargissement des échanges de données d'expérience et de méthodes visant à accroître l'utilisation des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments entre les États membres. L'Équipe spéciale conjointe est guidée par les recommandations et les décisions du Comité de l'énergie durable et du Comité du logement et de l'aménagement du territoire.

4. L'Équipe spéciale conjointe facilitera l'appui de la CEE à la réalisation des objectifs définis dans le cadre d'initiatives internationales tels que l'objectif de développement durable n° 7, l'initiative « Énergie durable pour tous » et la Charte de Genève sur le logement durable. Toutes ces initiatives soulignent l'importance de l'efficacité énergétique pour assurer la sécurité énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

#### **IV. Activités et réalisations prévues**

5. Pour atteindre ses objectifs, l'Équipe spéciale conjointe mènera les activités suivantes :

- a) Recensement des normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments et réalisation d'analyses des lacunes ;
- b) Évaluation des options pour l'élaboration, l'adoption ou la promotion des normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments ;
- c) Création de supports d'orientation ;
- d) Promotion de partenariats avec d'autres organisations internationales ;
- e) Mise en place d'un réseau d'experts de l'efficacité énergétique dans les bâtiments ;
- f) Élaboration et organisation de programmes de formation.

6. L'Équipe spéciale conjointe fournira, en particulier, les produits suivants :
- a) Un recensement des normes existantes d'efficacité énergétique dans les bâtiments dans la région de la CEE ;
  - b) Une base de données en ligne d'experts de l'efficacité énergétique dans les bâtiments adaptée aux besoins de la région de la CEE ;
  - c) Une feuille de route pour les activités futures de la CEE relatives aux normes.
7. Tous les produits et activités susmentionnés font l'objet de consultations régulières avec les organes dont relève l'Équipe spéciale, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Comité de l'énergie durable, le WP.6, les organisations partenaires, les donateurs et les membres de l'Équipe spéciale conjointe, ainsi qu'entre ces intervenants, et pourraient être adaptés en conséquence.

## V. Financement

8. Les activités de l'Équipe spéciale conjointe sont financées par des fonds extrabudgétaires et des contributions en nature. Les activités énumérées dans le présent document seront réalisées sous réserve de la disponibilité des fonds.

## VI. Calendrier

9. Le mandat de l'Équipe spéciale conjointe couvrira la période allant de 2018 à 2019 et pourra être prolongé.

## VII. Méthode de travail

10. Au cours de son mandat, l'Équipe spéciale conjointe devrait, en fonction des fonds disponibles, tenir entre deux et quatre réunions auxquelles ses membres seront physiquement présentés. Elle travaillera également en utilisant divers moyens de communication électronique. Les donateurs sont invités à fournir des contributions volontaires pour appuyer ses travaux.

## VIII. Composition

11. L'Équipe spéciale conjointe sera ouverte à tous les États membres de la CEE, et les autres États Membres de l'ONU sont eux aussi les bienvenus. Elle se compose d'experts du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, du Comité de l'énergie durable, et du WP.6, d'autres organes de la CEE, d'organisations internationales telles que l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI), le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPEEC), le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague (C2E2), le Consortium for Energy Efficiency (CEE), le Pacific Northwest National Laboratory, le National Renewable Energy Laboratory (NREL), le Buildings Performance Institute Europe (BPIE), le Global Buildings Performance Network (GBPN), le North American Passive House Network, le Passive House Institute (PHI) ainsi que d'autres experts dans ce domaine, afin de garantir l'application d'une approche intersectorielle pour les travaux relatifs aux normes d'efficacité énergétique et aux réglementations en matière de construction. Des experts techniques indépendants en matière de normes de construction et de technologies de pointe seront invités à appuyer les travaux de l'Équipe spéciale en fournissant des contributions écrites et en participant à ses réunions.

## **IX. Service de secrétariat**

12. L'Équipe spéciale conjointe sera dirigée par deux coprésidents, représentant le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Comité de l'énergie durable. Les deux Comités assureront conjointement le service de l'Équipe spéciale. Il s'agira notamment :

a) D'assurer le service des réunions de l'Équipe spéciale conjointe (avec des services d'interprétation et de traduction, dans la mesure du possible), y compris l'élaboration de l'ordre du jour et des rapports de réunion ;

b) D'établir des documents d'information et des études pour l'Équipe spéciale conjointe, à sa demande ;

c) De prendre des dispositions financières afin de permettre aux membres de l'Équipe spéciale conjointe provenant d'États membres de la CEE de participer à ses réunions.

13. Les services de secrétariat seront fournis sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires, ainsi qu'il est indiqué à la section V.

---